

Emile Louis devant les assises du Var du 22 au 26 mars 2004

L'ancien conducteur de car, impliqué dans l'affaire des disparues de l'Yonne répondra aux accusations de viols avec tortures de son épouse et de sa belle-fille

Emile Louis, 69 ans, l'ancien chauffeur de car impliqué dans l'affaire des disparues de l'Yonne, comparaitra devant la cour d'assises du Var du 22 au 26 mars prochain, pour répondre des viols et agressions sexuelles aggravées, avec tortures ou actes de barbarie, dont l'accusent son épouse et sa belle-fille.

Ce volet varois du « dossier Emile Louis » avait démarré début 2001, dans la foulée de son interpellation le 12 décembre 2000 à Draguignan, où il s'était installé en 1990. Il avait alors été mis en cause par une amie de son couple et la mère de celle-ci, pour des faits de viols aggravés.

Ces plaintes, tout autant que les révélations, vite rétractées, sur les meurtres de sept jeunes protégées de la DDASS de l'Yonne entre 1977 et 1979, ont été suivies en octobre 2001 de nouvelles dénonciations de viols accompagnés de sévices, émanant cette fois de Chantal, l'épou-



La femme d'Emile Louis et sa belle-fille l'accusent de viol, agression sexuelle aggravée, avec torture et actes de Barbarie. (Roland Gal)

se d'Emile Louis. Cette femme, psychologiquement fragile, affirmait avoir été victime de son mari entre 1993 et 1996, tout comme sa fille de 15 ans née d'un pre-

mier lit. Fin juillet dernier, le juge dracenois Didier Guissart a conclu l'instruction de ce dossier varois par une ordonnance de mise en accusation d'Emile Louis

devant la cour d'assises du Var, concernant uniquement les faits dénoncés dans le cadre du cercle de famille. Ordonnance confirmée depuis par un arrêt de renvoi de la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Détenu dans cette affaire depuis février 2001, Emile Louis comparaitra donc au printemps prochain devant la juridiction criminelle varoise présidée par le conseiller Dominique Bréjoux. Pas moins de quatre avocats l'assisteront pendant cette semaine d'audience, les Dracenois Renaud Ariabosse et Lionel Alvarez, ainsi que M^{re} Alain Freitag (barreau de Paris) et Alain Thuault (barreau d'Auxerre). Les plaignantes, parties civiles, seront représentées par Me Didier Seban (barreau de Paris).

G. D.